

Décision

Générale

colonial

Décision n° 485 accordant un congé sans- solde de trois mois à M 10 Rivaud

n° 485

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 en date du 24 mars 1945 l relatif h l'organisation et au recrutement du 11 personnel' auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la décision n » 575 du 23 mai 1949 recrutant. M Kivaud (Emilienne) en qualité de secrétaire auxiliaire de 3° catégorie de l'Administration locale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Un congé sans solde, de trois mois, pour convenance personnelle, est accordé à Mmc Rivaud (Emilienne), secrétaire auxiliaire, 33 catégorie. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1950, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
B.

CHAMBOREDON